

SEANCE DU JEUDI 18 MARS 2021

L'an deux mille vingt le dix-huit mars à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes d'Apt, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2021-41

OBJET : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 38 - PROCURATIONS : 3 - VOTANTS : 41

**Présents :**

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Émilie SIAS, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle TAILLIER, M. Patrick ESPITALIER, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président s'est retiré au moment du vote)

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIoux : M. Francis FARGE

MURS : M. Christian MALBEC

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

APT : M. Cédric MAROS, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE

GARGAS : Mme Claire SELLIER

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

**Procurations :**

APT : Mme Sylvie TURC donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à M. Gilles RIPERT (Président)

Vu, le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et ses articles L 2121-31 et L 2121-14,

Vu, le compte de gestion 2020,

Vu, la délibération 2020-111 du 23 juillet 2020 relative au vote du budget primitif 2020 « Assainissement Collectif DSP » de la communauté de communes,

Vu, l'état des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes d'investissement pour l'exercice 2020,

**Considérant**, que le Président Gilles RIPERT, en tant qu'ordonnateur, n'est pas présent au moment du vote,

Jean AILLAUD, élu conformément à l'article L2121-14 du CGCT, présente à l'organe délibérant de la communauté le compte administratif 2020 du budget « Assainissement Collectif DSP » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

Le compte est clôturé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses :	166 404,99 €	Dépenses :	213 485,77 €
Recettes :	193 775,50 €	Recettes :	234 489,87 €
<b>Excédent</b>	<b>27 370,51 €</b>	<b>Excédent</b>	<b>21 004,10 €</b>

RESTES A REALISER	
Dépenses :	173 516,95 €
Recettes :	169 220,00 €
<b>Déficit</b>	<b>4 296,95 €</b>

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Par 40 voix pour et 1 abstention,


**Approuve**, le compte Administratif 2020 du budget « Assainissement Collectif DSP » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon tel qu'il a été établi,

**Constata**, la conformité de ce document avec le compte de gestion établi par le comptable du trésor,

**Reconnaît**, la sincérité des restes à réaliser de ce document comptable.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président  
Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20210318-2021-41-BF Date de télétransmission : 31/03/2021 Date de réception préfecture : 31/03/2021
--